

RAPPEL DES OBJECTIFS

■ Objectif : faciliter l'accès aux places d'examen

- Placer le candidat au cœur du système
- Réguler efficacement la demande
- Mettre en place les règles d'une concurrence loyale entre les AE
- Responsabiliser le candidat par la réservation d'examen nominative et l'application des délais de représentation
- Rééquilibrer les droits entre l'auto-école et l'élève

■ 3 modalités possibles pour le candidat

- **Donner un mandat librement révoicable à son école de conduite qui pourra l'inscrire sur le site à l'aide de son compte professionnel.** Dans ce cas, l'élève sera informé en temps réel de toutes les démarches effectuées par son école pour son compte
- **Pouvoir se créer un compte directement sur l'application de réservation puis choisir de poursuivre les démarches avec son école de conduite**
- **Pouvoir se créer un compte directement sur l'application de réservation et s'inscrire seul sur le site en tant que candidat libre**

■ Candidats concernés

- Candidats dans une auto-école localisée dans les départements déployés sur RdvPermis

Ou

- Candidats libres domiciliés dans les départements utilisant RdvPermis